

COMMUNE DE MACAU **PARTICULIERS**

FICHE ALLER/RETOUR DE DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE FRANCOIS MITTERRAND

▪ **Afin de valider votre réservation :**

Ce formulaire doit être dûment rempli et signer puis **retourner en mairie pour validation de votre date de réservation.**

Après notre retour favorable, vous devrez nous fournir les documents suivants :

- Le règlement intérieur de la salle François Mitterrand signé par le demandeur
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile pour la location de la salle
- La photocopie de votre pièce d'identité
- Le versement de la moitié du tarif par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

▪ **Tarif du prêt de la salle (pouvant être révisé annuellement) :**

- Habitants de la commune : 250 euros
- Habitants hors commune : 700 euros

La moitié du tarif sera réglé au moment de la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le solde de la location est à payer lors de l'état des lieux et de la remise des clés.

En cas de désistement sans justification, la première partie du tarif sera conservée par la collectivité.

▪ **Etats des lieux et remise des clés :**

- Les emprunteurs se rendront dans la cour de la salle François Mitterrand **le vendredi à 16h00** pour la remise des clés et état des lieux de la salle et du matériel
- Retour des clefs et état des lieux de la salle et du matériel **le lundi matin à 9 heures 30**
- L'état des lieux comprend aussi bien le contrôle de l'intérieur (sols, murs, tables, chaises, plonge, toilettes ...) que de l'extérieur de la salle des fêtes (vitrieres, état des façades, abords extérieurs...)

▪ **Nettoyage et rangement :**

- Le nettoyage et le rangement sont à la charge du preneur. Les locaux doivent être rendus propres et rangés.
- Les tables et chaises devront être lessivées et rangées dans le local de matériel
- Un kit de nettoyage est laissé sur place à l'usage des utilisateurs qui devront prévoir les produits d'entretien.

▪ **Sécurité :**

Le nombre maximum autorisés par la commission de sécurité : 244 personnes debout et 163 personnes assises (tout dépassement engage la responsabilité du preneur en cas d'accident). Pour des raisons de sécurité, tout mètre carré utilisé change la capacité d'accueil de la salle, ainsi 1 m2 utilisé (pour une piste de danse par exemple) nécessite d'enlever 2 personnes à la capacité d'accueil assise.

Avoir pris connaissance de l'Arrêté du 5 février 2007 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP type L) et notamment l'article L.20 sur la circulation dans les salles.

Réservation & renseignements :

Tél : 05 57 88 42 11

e-mail : accueil@ville-macau.fr

Demandeur

Nom et prénom du réservataire :

Adresse du réservataire :

N° de téléphone (obligatoire) :

Adresse mail (obligatoire) :

Réservation

Date de la manifestation :

Objet :

Prêt de Matériel

À disposition dans la salle :

30 Tables plastiques noires rectangulaires dimensions : 180 x 75 cm

170 Chaises (pliante en plastique blanc)

Lu et approuvé le :

Signature du demandeur :

Avis du service instructeur : favorable / défavorable

Réponse effectuée le par

Remarque :

Titre Acompte N° du

Titre Solde N° du